

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2018

Présents : Sylvie BERTHET, Murielle GARCIA, Thomas LEFRANCQ, Sylvie PAQUET, André ROCHAS, Alain SABY, Mireille VEYRON, Mireille GOUMAS (**arrivée au point 4.**)

Excusés : André BOIS (pouvoir Thomas LEFRANCQ)

Absents : Emilie BOCQUET

Date de la convocation : 05/04/2018

Début de séance : 19 h 30

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCQ

1) Présentation du travail de communication pour les gites

Mireille présente Caroline Moureaux à qui a été confié un travail de photographies pour illustrer les espaces publicitaires pour le village de vacances et le site internet de la commune.

Elle actualise son devis pour le 2 mai. Commission Tourisme : Lundi 14 mai 2018 19h pour en discuter et délibérer au prochain conseil.

2) Demande adhésions :

CAUE :

Thomas Lefrancq propose d'adhérer au CAUE pour bénéficier d'un conseil en architecture et intégration paysagère des projets communaux. Le montant de l'adhésion pour la commune s'élève à 50 €.

Le conseil vote :

Pour : 8 contre : abstentions :

CPIE / AGATE: pour le développement des dynamiques sociales, environnementales. Le montant de l'adhésion est de 150 €.

Le conseil vote :

Pour : 8 contre : abstentions :

3) Proposition du Centre de gestion pour la gestion des paies et médiation :

Le Centre de Gestion propose deux nouveaux services qui sont la gestion des paies et la médiation préalable obligatoire pour les recours contentieux des fonctionnaires. Il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} septembre 2018.

Après discussion et lecture des conventions, Le conseil vote :

Pour : contre : 7 abstentions : 1 (Sylvie PAQUET)

4) Aménagement de l'accueil des gites :

Suite à la présentation du projet d'aménagement par une architecte d'intérieur, Mireille Veyron sollicite le conseil pour valider la phase 2 du devis et indiquer à l'architecte un montant maximal envisagé de 5000€ H.T pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, les phases 3 et 4 seront faites en interne par la mairie.

Le conseil vote :

Pour : 9 Contre : Abstentions :

5) Retour sur rencontre Ayn-Dullin :

Le Maire

- rappelle que
 - dans le contexte de la loi NOTRe et de la modification de la répartition des compétences entre les différents niveaux de l'organisation territoriale, les Conseils Municipaux d'Ayn et de Dullin s'interrogent sur l'avenir de leurs services publics
 - le 7 avril 2018, une dizaine de conseillers d'Ayn et Dullin se sont retrouvés pour approfondir les éléments en leur connaissance sur les actions déjà mutualisées, comparer les budgets, évaluer les différents scénarios de mutualisation ou regroupements possibles, et rechercher des solutions pour améliorer et simplifier la coopération entre les deux Communes
 - ces éléments ont été diffusés à toutes les conseillers municipales des deux Communes
- indique qu'il est nécessaire que les deux Conseils Municipaux se positionnent sur une éventuelle suite à donner
- demande donc au Conseil de prendre position sur la pertinence de poursuivre ce travail en constituant un groupe de travail chargé de bâtir un projet de Commune Nouvelle
- précise
 - que ce groupe de travail pourra s'adjoindre les services de l'État et de l'Agence Alpine des Territoires AGATE afin de disposer de tous les éléments techniques utiles
 - que le projet élaboré par ce groupe de travail sera nécessairement soumis à la population des deux Communes et à la validation par les deux Conseils Municipaux

Pris connaissance de ces éléments,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à bulletin secret la constitution d'un groupe de travail intercommunal Ayn-Dullin et le charge de bâtir un projet de Commune Nouvelle, avec les réserves énoncées

Pour : 8

Contre : 1

Abstentions :

Le Conseil désigne André BOIS, Alain SABY, Sylvie BERTHET, Mireille GOUMAS, pour en faire partie.

6) SDES : proposition pour la gestion des CEE :

Thomas fait état de la proposition du SDES de gérer les certificats d'économie d'énergie.

Le 1^{er} adjoint donne lecture au conseil municipal de la proposition du SDES, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine bâti, afin de les regrouper avec d'autres opérations.

Différents scénarii sont proposés par le SDES, notamment en fonction de la date d'engagement des opérations. Aussi, le principe de la valorisation financière de ces CEE au bénéfice de la collectivité repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe.

Cette convention pluriannuelle, à établir entre le SDES et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle

envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés et la gestion des CEE afférents, ne peuvent plus être confiés à une autre collectivité ou un autre organisme.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du 1er adjoint, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE le principe de confier au SDES la valorisation des CEE

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution ;

AUTORISE le Maire à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

Après discussion le conseil vote

Pour : 9 contre : abstentions :

7) Subventions aux associations :

Club des Mouettes , apprentissage à la natation, 8 enfants de Dullin participants .

Il est proposé 8 fois 20 euros soit 160 euros

Ski Club du Guiers, 7 enfants participent

Il est proposé 7 fois 20 euros soit 140 euros

Après discussion le conseil vote

Pour : 9 contre : abstentions :

8) Nommage des voies et numérotation des habitations :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient pour en faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS (*Global Positioning System*), d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Les voiries actuelles sont classées en VC 1, VC 2 ... Désormais, le nom des voies proposées serait le suivant :

Chemin de la Crêtaz
Chemin de la Roue
Chemin de la Source
Chemin du Bois
Chemin du Frandin
Chemin du Gallin
Chemin du Tilleray
Impasse de Bran
Impasse de Chanullaz
Impasse de la Falaise

Impasse de la Jarnette
Impasse des Bellemin
Impasse du Château
Impasse du Fourchet
Impasse du Lavoir
Impasse du Sauget
Impasse du Vorget
Route d'Ayn
Route des Gabriaux
Route de la Bridoire
Route de la Crête
Route de la Mairie
Route de la Planchette
Route de Vergenucle
Route du Cimetière
Route du Fayet
Route du Frandin
Route du Lac
Route du Pothin
Route du Rondelet
Route du Guicherd

Les numéros des habitations correspondront à la numérotation métrique (numéros pairs à droite et numéros impairs à gauche).

Après en avoir délibéré, le conseil valide la proposition de nommage des voies.

Pour : 9 contre : abstention :

Divers :

- Il est proposé d'annuler la Cérémonie du 8 mai et d'organiser une cérémonie particulière pour le centenaire du 11 novembre 18.
- Brulage des déchets verts : Thomas invite Sabrina PONTET pour une présentation en début de prochain conseil.
- Divagation des chiens : préparation d'un prochain article à ce sujet dans le prochain Dull'info pour information. (Sylvie Paquet)
- Boîte aux lettres.
- Atelier Participatif 11 avril 2018

Fin de la séance : 22h30

Prochain conseil le 17 mai 2018 à 20 heures. (le 10 mai est le jeudi de l'Ascension.)